Date de mise à jour 16/01/2017 19h15 - GB / AFF - Validation FFVoile 16/01/2017 – DF

Championnat de France Funboard slalom 2017
« BRET'S Funboard Tour AFF slalom »
Avis de Course

ORGANISATION

Epreuve officielle de la Fédération Française de Voile, le Championnat de France Funboard slalom 2017 « BRET'S Funboard Tour AFF slalom » est organisé par convention par l'Association Française de Funboard. Il intègre le « Challenge national funboard slalom masters ». Il est composé des 4 étapes ci-après :

Dates	Club	Lieu
14 – 16 avril 2017	CN Marignanais	Le Jai - Marignane
06 – 08 mai 2017	Les Crocodiles de l'Elorn	Le Moulin Blanc - Brest
03 – 05 juin 2017	Cercle de Voile de Cap Leucate	Leucate La Franqui
01 – 04 novembre 2017	Ouistreham Colleville Ecole d'Activités Nautiques	Ouistreham Riva Bella Colleville-Montgomery

1. REGLES - LA RÉGATE SERA RÉGIE PAR :

1.1. Les règles telles que définies dans *Les Règles de Course à la Voile* incluant l'annexe B
1.2. Les prescriptions nationales s'appliquant aux concurrents étrangers précisées en annexe,
1.3. Les règlements fédéraux
1.4. Les annexes et préconisations de l'Association Française de Funboard
1.5. En cas de traduction de cet avis de course, le texte français prévaudra.

2. PUBLICITE

En application de la Régulation 20 de World Sailing (Code de Publicité), telle que modifiée par le règlement de publicité de la FFVoile, les windsurfs peuvent être tenus de porter la publicité choisie et fournie par l'autorité organisatrice.

3. ADMISSIBILITE ET INSCRIPTION

3.1 Le championnat de France Funboard slalom 2017 « BRET'S Funboard Tour AFF slalom » se déroulent sur 4 étapes.
Sont autorisés à y participer tout licencié(e) FFVoile et tout coureur étranger en règle avec leur autorité nationale, âgés de 15 ans et plus. (né(e) avant 2003). L'âge de référence est celui du compétiteur au 31 décembre de l'année civile en cours (année du championnat).
Les « Championnats de France de classe » et les titres sont ouverts aux coureurs étrangers (décision 6.1.4 du CA FFVoile du 18/11/2006).
Les coureurs admissibles devront s'inscrire et régler les frais d'inscription en ligne en remplissant le formulaire ad hoc disponible sur le site internet du club organisateur de l'étape intéressée. Un surcoût sera appliqué en cas d'inscription tardive. (Quinze jours francs avant la date de la 1ère journée de course pour chacune des étapes).

3.2 Les concurrents résidant en France doivent présenter au moment de la confirmation d'inscription :
- Leur licence « Compétition » FFVoile valide, avec le certificat médical dématérialisé ou sous forme papier, accompagnée le cas échéant d'une autorisation parentale pour les mineurs
- L'autorisation de port de publicité
- Leur carte d'adhésion AFF 2017

Les concurrents étrangers non licenciés en France devront justifier de leur appartenance à une Autorité Nationale membre de World Sailing et d'une assurance en responsabilité civile comme stipulée à l'article 14. Ils devront en outre présenter leur carte d'adhésion à l'AFF valable pour l'année 2017.

DROITS A PAYER

Les droits requis pour les étapes de 3 jours (étapes 1, 2 et 3) sont de 40,00 €. Ils seront majorés à 70,00 euros si l'inscription est effectuée dans les 15 jours qui précèdent la date du 1er jour de course de chacune des étapes.

Les droits requis pour les étapes de 4 jours (étape 4) sont de 50,00 €. Ils seront majorés à 80,00 euros si l'inscription est effectuée dans les 15 jours qui précèdent la date du 1er jour de course de chacune des étapes.

5. POULES

Pour les Hommes, les courses de slalom se dérouleront par poules. Le nombre de ces poules (2, 4 ou 8 poules) sera défini avant chaque course. La constitution des poules sera précisée dans les instructions de course. Pour les femmes, suivant le nombre de compétitrices les courses pourront se courir en 1 ou plusieurs poules.

6. PROGRAMME

6.1. Confirmation d'inscription :

Dates	***Club ou site***	***Heures***
14 avril 2017	Plage du Jaï CN Marignanais	8H – 10H
06 mai 2017	Crocodiles de l'Elorn Le Moulin Blanc	8H - 10H
03 juin 2017	La Franqui Avenue de la Méditerranée	8H – 10H
01 novembre 2017	OCEAN Espace Glisse 13 Boulevard Commando n°4	8H – 10H

6.2. Jours de course Ils seront définis au moment du briefing coureur, qui aura lieu :

Dates	***Club ou site***	***Heures***
14 avril 2017	Plage du Jaï CN Marignanais	11H00
06 mai 2017	Crocodiles de l'Elorn Le Moulin Blanc	11H00
03 juin 2017	La Franqui Avenue de la Méditerranée	11H00
01 novembre 2017	OCEAN Espace Glisse 13 Boulevard Commando n°4	11H00

6.3. L'heure prévue pour le signal d'avertissement de la première course sera précisée au moment du briefing.

6.4. Les jours suivants, le programme sera défini la veille.

7. MATERIEL, JAUGE

Matériel libre limité à 3 flotteurs et 6 voiles pour l'ensemble des étapes. Les flotteurs et voiles ne figurant pas sur la liste du matériel de production de World Sailing devront avoir été autorisés par l'Association Française de Funboard (AFF). La notion de « jauge libre » et les modalités d'application sont reprises dans les annexes rédigées par l'Association Française de Funboard (AFF).

8. INSTRUCTIONS DE COURSE

Les instructions de course et les annexes seront disponibles sur demande à la confirmation des inscriptions de chaque étape.

9. FORMAT DE COURSE

Les parcours choisis par le comité de course pourront être de formes très différentes.

10. SYSTEME DE PENALITE

La règle 44.1 est modifiée de sorte que la pénalité de deux tours est remplacée par la pénalité d'un tour.

11. CLASSEMENT

Pour chaque étape, 1 seule course validée est nécessaire pour l'intégrer dans le classement annuel.

Avertissement !
Conformément aux dispositions particulières applicables au championnat de France Funboard slalom reprises dans les annexes AFF, il faut que les finales « perdants » et finales « gagnants » aient été validées. Ceci déroge les règles 37 a et b de l'annexe B des RCV (2017-2020).
Toutefois, une deuxième course ne pourra commencer qu'après validation de la totalité du tableau de la première. (Finales gagnants, perdants, poules de classement et consolante)

11.1 TITRE

Il sera délivré un titre masculin senior et un titre féminin senior de Champion(ne) de France Funboard slalom.
(Il n'y a pas de titres décernés par extractions !)
Les titres de champion(ne) de France Funboard Slalom, vice-champion(ne) et de 3èmes, seront délivrés aux trois premiers coureurs dans l'ordre du classement général réalisé à la fin de l'ensemble des étapes.
Le vainqueur sera le coureur qui aura obtenu le plus petit nombre de points à ce classement général, en application de la RCV B8 (A2) en prenant en compte :
- le résultat de l'ensemble des étapes validées, avec le retrait du plus mauvais résultat, si l'ensemble des étapes a été validé,
- le résultat de l'ensemble des étapes validées sans retrait du plus mauvais résultat, si une ou plusieurs étapes ne sont pas validées.
- Pour être éligible aux podiums du championnat de France Funboard slalom, la participation à la 4ème étape est obligatoire. La 4ème étape n'est pas « discardable » en cas d'absence à cette étape.

11.2 VALIDATION DU TITRE

Pour décerner un titre, deux étapes au moins doivent avoir été validées.
- Pour valider le titre féminin, un minimum de 12 coureurs admissibles doit être classé au classement général.
- Pour valider le titre masculin, un minimum de 30 coureurs admissibles doit être classé au classement général.
- Si un ou les titres ne sont pas validés, les podiums seront valorisés au travers du Critérium National Slalom, grade 4.

11.3 CHALLENGE NATIONAL FUNBOARD SLALOM MASTERS

Le classement du « challenge national funboard slalom masters » sera établi par extraction du classement général sans recalcule des points. Sont concernés, les coureurs nés avant 1983.
Ces classements seront réalisés pour chaque étape. Un classement général annuel sera réalisé par extraction du classement général « Overall » définitif du championnat de France funboard slalom Bret's Funboard Tour. Le coureur qui aura comptabilisé le plus petit nombre de points sera déclaré « Vainqueur du challenge national funboard slalom Masters 2017 ». Les règles définies pour le championnat de France Funboard Slalom seront applicables dans leur ensemble y compris pour l'attribution des trophées du podium annuel. Un coureur absent à la finale ne pourra être classé dans les 3 premiers « Masters ».
Il n'y a pas de titre de champion France funboard slalom masters.

11.4 TROPHEE FUNBOARD SLALOM JEUNES

Le classement du « Trophée Funboard Slalom Jeunes » sera établi par extraction du classement général sans recalcule des points. Sont concernés, les coureurs âgés entre 15 ans et 20 ans au 31 décembre de l'année du championnat.
Ces classements seront réalisés pour chaque étape. Un classement général annuel sera réalisé par extraction du classement général « Overall » définitif du championnat de France funboard slalom Bret's Funboard Tour. Le coureur qui aura comptabilisé le plus petit nombre de points sera déclaré « Vainqueur du « Trophée Funboard Jeunes 2017 ». Les règles définies pour le championnat de France Funboard Slalom seront applicables dans leur ensemble y compris pour l'attribution des trophées du podium annuel. Un coureur absent à la finale ne pourra être classé dans les 3 premiers « Jeunes ».
Il n'y a pas de titre de « Champion(ne) de France Funboard slalom Jeunes »..

12. COMMUNICATION RADIO

Excepté en cas d'urgence, un windsurf ne doit ni effectuer de transmission radio pendant qu'il est en course ni recevoir de communication radio qui ne soient pas recevables par tous les windsurfs. Cette restriction s'applique également aux téléphones portables.

13. PRIX

Sur chaque étape, les prix seront distribués comme suit :
- Podiums de l'étape Homme et Femme.
- Podiums du challenge national funboard slalom masters
- Podiums du « Trophée Funboard Slalom Jeunes ».

Sur la dernière étape, conformément à l'article 11 :
- Championne de France Funboard slalom, le coureur féminin déclaré vainqueur du classement général.
- Champion de France Funboard slalom, le coureur masculin déclaré vainqueur du classement général.

Le classement final de chaque étape du championnat de France Funboard slalom 2017 « BRET'S Funboard Tour AFF slalom » sera envoyé à la FFVoile dans les 10 jours qui suivront à la fin de chaque étape.

14. DECHARGE DE RESPONSABILITE

Les concurrents participent à la régate entièrement à leurs propres risques. Voir la règle 4, Décision de courir. L'autorité organisatrice n'acceptera aucune responsabilité, en cas de dommage matériel, de blessure ou de décès, dans le cadre de la régate, aussi bien avant, pendant, qu'après la régate.

15. ASSURANCE

Les concurrents étrangers non licenciés FFVoile devront justifier d'une assurance valide en responsabilité civile avec une couverture d'un montant minimal de 1,5 million d'Euros.

16. INFORMATIONS COMPLEMENTAIRES

ASSOCIATION FRANCAISE DE FUNBOARD - AFF
Site Web : www.aff.net Email : info@aff.net

FEDERATION FRANCAISE DE VOILE
Commission Technique Windsurf,
17 rue Henri Bocquillon - 75015 PARIS.
Tél. : 01 40 60 37 00. - FAX : 01 40 60 37 37
Site Web : www.ffvoile.org Email : didier.flamme@ffvoile.fr

A REMPLACER PAR PRESCRIPTIONS 2017-2020

Annexe Prescriptions of the Fédération Française de Voile
Racing Rules of Sailing 2013-2016

Applying to foreign competitors

RRS 64.3
FFVoile Prescription (*):
The jury may ask the parties to the protest, prior to checking procedures, a deposit covering the cost of checking arising from a protest concerning class rules.

RRS 67
FFVoile Prescription (*):
Any question about or request of damages arising from an incident involving a boat bound by the Racing Rules of Sailing or International Regulation to Prevent Collision at Sea depends on the appropriate courts and will not be dealt by the jury.

RRS 70. 5
FFVoile Prescription (*):
In such circumstances, the written approval of the Fédération Française de Voile shall be received before publishing the notice of race and shall be posted on the official notice board during the event.

RRS 78
FFVoile Prescription (*):
The boat's owner or other person in charge shall, under his sole responsibility, make sure moreover that his boat comply with the equipment and security rules required by the laws, by-laws and regulations of the Administration.

RRS 86.3
FFVoile Prescription (*):
An organizing authority wishing to change a rule listed in RRS 86.1 in order to develop or test new rules shall first submit the changes to the FFVoile, in order to obtain its written approval and shall report the results to FFVoile after the event. Such authorization shall be mentioned in the notice of race and in the sailing instructions and shall be posted on the official notice board during the event.

RRS 88
FFVoile Prescription (*):
Prescriptions of the FFVoile shall be neither changed nor deleted in the notice of race and sailing instructions, except for events for which an international jury has been appointed.
In such case, the prescriptions marked with an asterisk (*) shall be neither changed nor deleted in the notice of race and sailing instructions. (The official translation of the prescriptions, downloadable on the FFVoile website www.ffvoile.fr , shall be the only translation used to comply with RRS 90.2(b)).

RRS 91
FFVoile Prescription (*):
The appointment of an international jury meeting the requirements of Appendix N is subject to prior written approval of the Fédération Française de Voile. Such notice of approval shall be posted on the official notice board during the event.

APPENDIX R
FFVoile Prescription (*):
Appeals shall be sent to the head-office of Fédération Française de Voile, 17 rue Henri Bocquillon, 75015 Paris – email: jury.appel@ffvoile.fr